Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 045-214501454-20260706-59_2026-DE

Département du Loiret

Arrondissement de Montargis

DATE DE CONVOCATION
30/06/2026

DATE D'AFFICHAGE
13/07/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : **27**

PRESENTS : **22**

VOTANTS : **27**

OBJET :
59 – FINANCES - AFFAIRES SCOLAIRES - APPROBATION DES TARIFS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE - ANNEE 2026-2027

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Ferrières en Gâtinais

L'an deux mille vingt-six, le lundi 6 juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique Salle du Conseil, sous la présidence de M. Gérard LARCHERON.

Etaient présents : M. Gérard LARCHERON, M. Jean-Philippe ARGY, Mme Françoise BROUILLARD, Mme Marine BURILLER, Mme Catherine CABARE, Mme Valérie CASPRESAC-DUFOUR, Mme Céline CHAUVET, M. Nicolas DESHAIS-FERNANDEZ, M. Fahem Idir DJERA, M. Bruno DUBREUIL, M. Jacques DUCHEMIN, Mme Céline GILLET YASSA, M. Frédéric JULLY, Mme Aurélie LESCOT, M. Claude MACON, M. Jean-François MASSON, M. Lloyd MENARD, M. Benoist MORNAY, Mme Cindy NARME, Mme Nathalie ROUX, M. Alexandre SCHER et Mme Emmanuelle WAMBERGUE.

Etaient représentés :
Mme Muriel CHAUVOT par M. Jacques DUCHEMIN
Mme Cecilie GROSSET par M. Jean-Philippe ARGY
Mme Katia DI GIORGIO par M. Idir Fahem DJERA
M. Alain BEAUNIER par M. Gérard LARCHERON
M. François PARZYJAGLA par Mme Catherine CABARE

Madame Marine BURILLER a été nommée Secrétaire de Séance et Madame Emilie JULAUDE, Secrétaire de séance auxiliaire.

Par délibération du 25 juin 2025, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de l'accueil périscolaire comme suit pour l'année scolaire 2025/2026 :

- Taux d'effort à l'heure de 0,30 % avec un tarif plancher de 1,05 € et un tarif plafond de 2,90€
- Majoration de 50 % pour les élèves domiciliés hors du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)
- Majoration de 100 % pour les réservations non effectuées
- Majoration de 50% pour les dépassements d'horaire

Le Conseil Municipal,
DECIDE à l'unanimité,

- **DE FIXER** les tarifs suivants :

 - Taux d'effort à l'heure de 0,30 % avec un tarif plancher de 1,05 € et un tarif plafond de 2,90 €
 - Majoration de 50 % pour les élèves domiciliés hors du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)
 - Majoration de 100 % pour les réservations non effectuées
 - Majoration de 50 % pour les dépassements d'horaire

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 045-214501454-20260706-59_2026-DE

Pour extrait conforme
A Ferrières en Gâtinais
Le 10 juillet 2026

Le Maire

Gérard LARCHERON

MAIRIE DE FERRIERES EN GATINAIS (Loiret)

La secrétaire de séance

Marine BURILLER